

500 ASSOCIATIONS CONSULTÉES...

lettre du délégué à l'Aménagement du Territoire
aux associations concernées par l'environnement

Paris, le 5/11/69.

Monsieur le Président,

Au printemps de 1970, un comité interministériel sera réuni par Monsieur le Premier Ministre pour l'examen de quelques-uns des problèmes fondamentaux liés à notre environnement, naturel et urbain ; il préparera, en liaison très étroite avec les autorités scientifiques compétentes, des mesures concrètes destinées notamment à lutter contre les nuisances, encombrements et agressions de la vie moderne que l'on constate chaque jour davantage dans nos villes comme en milieu rural.

Cette protection, il convient d'abord de l'assurer pour le mieux-être de chacun, menacé aujourd'hui par de multiples actions dont on ne mesure pas toujours certaines conséquences. Une politique complète de l'aménagement du territoire se doit aussi de tenir compte de ces facteurs qui entrent encore trop peu dans les calculs économiques et la préparation des grandes décisions.

Ces mesures concrètes auront différents caractères : certaines porteront sur la réalisation, sur le terrain, d'actions à valeur d'exemple qui devront avoir une signification au plan national ; certaines intéresseront la pédagogie des jeunes et l'information des adultes ; d'autres enfin mettront en œuvre des textes juridiques nouveaux ou rendront plus efficace l'application de textes déjà en vigueur, par voie de réglementation ou d'incitation.

Votre expérience, et l'intérêt que vous portez à la sauvegarde du milieu naturel et à la mise en valeur de l'environnement sous toutes ses formes, vous ont amené à constater ou mesurer certaines nuisances, à déceler des carences de l'action collective ou privée et à imaginer des remèdes possibles.

La Délégation à l'Aménagement du Territoire vous serait donc très reconnaissante de bien vouloir transmettre au groupe de travail interministériel — 1, avenue Charles-Floquet, Paris 7^e — avant le 20 janvier 1970, toutes les suggestions que vous pourriez proposer dans ces domaines.

Le Gouvernement attache à cette politique, dont les préoccupations sont d'ailleurs partagées au plan international, une importance toute particulière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Jérôme MONOD.
